

Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 12 mai 2021

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL a présidé, ce mercredi 12 mai 2021, le Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a présenté ses meilleurs vœux à la Oumah Islamique à l'occasion de la célébration de la Korité, marquant la fin du mois béni de Ramadan.

Le Président de la République prie, avec la Nation, pour un Sénégal de paix, de stabilité et de prospérité.

Le Chef de l'Etat souligne que cette année, la Korité coïncide avec la Fête de l'Ascension et adresse ses chaleureuses félicitations à la communauté chrétienne. La célébration de ces deux fêtes marque un symbole du dialogue interreligieux, qu'il convient de consolider en permanence.

Abordant la question liée aux prochaines élections territoriales, le Président de la République a informé le Conseil, avoir pris le décret n°2021-562 du 10 mai 2021 fixant au 23 janvier 2022, la date du scrutin pour le renouvellement général du mandat des conseillers départementaux et municipaux.

Le Chef de l'Etat demande, à ce propos, au Gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne tenue des élections territoriales à la date ainsi fixée.

Sur le suivi du Programme d'Urgence pour l'Insertion socio-économique et l'Emploi des Jeunes, le Président de la République informe le Conseil avoir présidé, le samedi 08 mai 2021, un séminaire gouvernemental élargi, qui a consacré le lancement effectif des opérations de recrutement, ainsi que le déploiement des formations et des financements projetés.

Le Chef de l'Etat demande, dans cette dynamique, au Ministre de l'Emploi, de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion d'accélérer l'installation, sous la direction des préfets, des Pôles Emploi-Entrepreneuriat dans les départements, en vue d'asseoir le dispositif intégré d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et de financement des jeunes avec une forte implication des maires et des associations de jeunes.

A signaler que les jeunes doivent se présenter physiquement au niveau des pôles emploi- entrepreneuriat ou s'inscrire directement sur la plateforme numérique mis en place.

Le Président de la République demande, dans cet élan, aux Ministres en charge de l'Emploi, du Travail, des Finances et de l'Economie, d'organiser, dans les meilleurs délais, une large concertation avec le secteur privé, afin d'opérationnaliser la nouvelle doctrine de la convention Etat-Employeurs, qui permettra la création de 20.000 emplois aidés au moins.

Le Chef de l'Etat invite, par ailleurs, le Ministre en charge des infrastructures, à entreprendre la relance des travaux de réhabilitation de la route des Niayes. Cette route, qui relie Thiaroye-Yeumbeul et Malika, doit intégrer l'assainissement et l'éclairage public des quartiers polarisés.

Sur l'urgence de la relance de l'industrie culturelle, le Président de la République rappelle que ce secteur constitue une priorité majeure.

Dans le contexte de pandémie Covid-19 où les acteurs culturels ont été fortement touchés, le Président de la République a décidé, outre l'assistance régulière de l'Etat, de faire engager la relance durable du secteur culturel.

Le Président de la République invite, dans cette perspective, les Ministres en charge de la culture, des finances, à examiner dans les meilleurs délais, les modalités de révision de la fiscalité sur les entreprises et activités culturelles.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Chef de l'Etat demande, au Ministre de l'Enseignement supérieur, de prendre toutes les dispositions avec le Ministre des Finances et du Budget, afin de renforcer les ressources financières nécessaires au développement de l'Université virtuelle du Sénégal (UVS), au fonctionnement adéquat des espaces numériques ouverts (ENO), ainsi qu'à la dotation des étudiants en ordinateurs et matériels pédagogiques adaptés.

Le Président de la République demande, en outre, au Ministre de l'Enseignement supérieur d'engager un audit général du fonctionnement de l'UVS, dans le cadre de l'évaluation des concertations nationales sur l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation.

Le Chef de l'Etat rappelle, enfin, l'urgence de faire appliquer le décret n° 2021-536 du 04 mai 2021 interdisant l'utilisation par les opérateurs de tout système de filtrage, qu'il soit logique, physique ou technique de réception des appels vers le service client commercial ou technique, y compris les automates, notamment, les serveurs vocaux interactifs.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique.

#### AU TITRE DES COMMUNICATIONS

- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives présidentielles;
- Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur la situation d'exécution budgétaire 2021;
- Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale;
- Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur la situation épidémiologique (COVID 19);
- Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait une communication sur la préparation de la campagne agricole 2021-2022 ;

– Le Ministre auprès du Président de la République, en charge du suivi du Plan Sénégal Emergent a fait une communication sur l'exécution des projets et réformes phares du PSE.

#### AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes:

Monsieur Aliou NDIAYE, Conseiller en Planification, matricule de solde n° 518 985/F, précédemment Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, est nommé Secrétaire général du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

Monsieur Souleymane DIALLO, Ingénieur Statisticien-Economiste, précédemment Conseiller Technique au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, est nommé Coordonnateur de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques au Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en remplacement de Monsieur Serigne Moustapha SENE, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Serigne Matar KA, titulaire d'un Doctorat d'Etat en urbanisme et aménagement du territoire, est nommé Directeur de la Régulation et du Suivi des Politiques de Logement à la Direction générale de la Construction et de l'Habitat au Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, en remplacement de Monsieur Abdou Diouf NDIAYE, appelé à d'autres fonctions.

Monsieur Khalidou SOKOMA, Professeur de l'Enseignement secondaire, matricule de solde n° 695 749/J, est nommé Directeur du Centre national de Formation et d'Action, en remplacement de Monsieur Mohamet Lamine CISSE admis à faire valoir ses droits à une pension retraite.

Fait à Dakar le 12 mai 2021

Le Ministre des Collectivités Territoriales,  
du Développement et de l'Aménagement des Territoires,  
Porte-Parole du Gouvernement  
Oumar GUEYE